

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 299

**Artikel:** L'Allumette  
**Autor:** Trolliet, Gilbert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026763>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que « malgré l'affabulation biblique », les livres mormons exposent une doctrine qui n'est pas plus proche du christianisme que l'Islam. Pour le reste, pas plus que l'édition de 1931, l'édition de 1963 (en 11 volumes) ne parle de l'origine du « Livre des Mormons ».

Enfin, le NPL de 1973 ajoutait que les Mormons sont au nombre d'environ deux millions — dont apparemment et pour de mystérieuses raisons un certain nombre à Zollikofen-bei-Bern.

Guère plus éclairé (sinon sur le peu de sérieux de la Maison Larousse, tout au moins en ce qui concerne la secte des Mormons), j'imagine que là encore, il faut parier, comme dit Pascal.

J. C.

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Deux ans après

M. J.-P. Bonny, président de la commission d'experts pour l'examen d'une nouvelle conception de l'assurance-chômage, et des problèmes du marché du travail qui y sont liés, a présenté, dans une conférence de presse, les résultats des travaux de la commission qui seront soumis au Conseil fédéral. Etant donné la récession qui se manifeste ces derniers temps dans quelques secteurs, la presse a largement commenté les renseignements fournis par le directeur de l'OFIAMT.

Certains n'ont pas manqué de rappeler les réponses données à la consultation organisée en 1972 sur la base d'un projet de cet office de l'économie intérieure. C'est le cas notamment de Beat Allenbach dans le « Tages Anzeiger » qui relève que la commission d'experts aboutit à peu de chose près aux propositions de 1972 : « C'est en quelque sorte étonnant, si l'on se souvient des avis exprimés à l'époque. Les associations faïtières de l'économie (« Vorort » et Union centrale des employeurs), les radicaux et l'Union démocratique du centre avaient refusé catégoriquement le projet de révision. La haute conjoncture persistante et

l'absence de chômage à prévoir pour des années, c'était leur argumentation, ne rendait une obligation d'assurance ni nécessaire, ni souhaitable. » A rapprocher de la phrase liminaire sur ce sujet de la « National Zeitung » (Alfred Peter) : « La Suisse n'innove que lorsqu'une pression s'exerce — et pas toujours d'ailleurs, comme l'a montré le vote sur l'assurance maladie. »

### Le droit d'initiative en question

— Peter Gilg, de l'Université de Berne, a publié une étude dans « Der Bund » (293) sous le titre : « Où est la majorité ? Constatations et réflexions sur l'exercice du droit d'initiative sur le plan fédéral. » Il note que, depuis 1891, les électeurs n'ont eu qu'à huit reprises à choisir entre une initiative un contre-projet ou le statu quo. Or, à deux reprises seulement, aucun des projets n'a été accepté : en 1955 où l'initiative pour le contrôle des prix et des loyers obtenait la majorité absolue des votes (mais pas celle des cantons) et cette année, en ce qui concerne l'assurance maladie. Peter Gilg note que les partisans du statu quo n'ont, dans aucun cas, obtenu une majorité absolue et qu'ils ont pourtant triomphé en définitive...

Le professeur bernois envisage ensuite la possibilité d'introduire un vote éventuel. Des modèles cantonaux existent déjà. Cela éviterait que l'initiative populaire devienne plus un jeu de hasard qu'un moyen vraiment démocratique d'expression de la volonté populaire.

### Hoffmann-La Roche en tête

— Comme chaque année, « Finanz und Wirtschaft » (98) publie la liste des 25 entreprises suisses avec la plus forte capitalisation boursière. Une fois de plus Hoffmann-La Roche est en tête devant Nestlé. En revanche, le total de la capitalisation boursière des 25 « super-grandes » marque un recul de 30 % par rapport à la période correspondante de 1973 : 31 925 millions au 28 novembre 1974, 45 499 millions au 29 novem-

bre 1973. Chiffres à rapprocher de la capitalisation boursière de ces entreprises le 1er décembre 1961 : 30 594 millions (12 décembre 1967 : 32 520 millions).

## L'Allumette

La dernière

Allumette

Flambée

On vit —

Le noir

Se consumer

En un éclair.

Gilbert Trolliet

## A nos abonnés

D'une pierre trois coups ! D'abord régler votre abonnement (40 francs) et continuer à soutenir le seul hebdomadaire de gauche de Suisse romande, puis offrir DP à un ami et contribuer ainsi énergiquement à la diffusion d'idées qui ne trouvent pas leur place dans la presse traditionnelle, et enfin vous débarrasser d'un problème épineux entre tous en cette fin d'année, celui des cadeaux de Noël. Le tout pour 60 francs, selon notre formule d'abonnement-cadeau.

PS 1. Inscrivez très lisiblement au verso du bulletin de versement le nom de l'heureux bénéficiaire.

PS 2. Pour des raisons techniques (fermeture de l'imprimerie pendant les fêtes), DP ne paraîtra ni le 26 décembre, ni le 2 janvier. Au 9 janvier 1975 donc !